

Les Bois, le 25 mars 2020

Avis officiel N° 4/2020

CORONAVIRUS - ANNULATIONS

Le Conseil fédéral a pris la décision d'annuler la votation fédérale du 17 mai prochain. Dès lors, la votation communale prévue à cette même date ainsi que la séance d'information y relative sont reportées.



RAMASSAGE DES DECHETS, DECHETTERIE ET DECHETS VERTS

Recommandations de la Confédération aux cantons concernant l'élimination des ordures ménagères dans la situation extraordinaire liée au coronavirus

L'OFEV considère que la sécurité de l'élimination doit être garantie malgré la situation extraordinaire qui prévaut. En effet, l'élimination des déchets fait partie des services publics de base et ceux-ci doivent être assurés. Dès lors, le ramassage des ordures ménagères et des déchets verts issus des ménages doit être garanti.

Recommandations à la population pour le traitement des ordures ménagères et des déchets verts

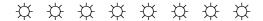
- Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.
- Ces petits sacs doivent être fermés avec un nœud sans être compactés et jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac poubelle de la commune.
- Les sacs poubelles doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères (comme à l'accoutumée).
- Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.

Recommandations à la population pour l'accès à la déchetterie publique

- L'accès à la déchetterie est autorisé. Cependant, il y a lieu d'éviter que plus d'une personne ne se trouve dans le rayon de la déchetterie.
- Il convient de se rendre à la déchetterie uniquement en cas de stricte nécessité.
- Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à la maison.
- L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure interdite, et ce malgré la situation actuelle.

VENTE DES VIGNETTES

Afin d'éviter au maximum la propagation du coronavirus, les vignettes pour les vegebox ainsi que celles pour les containers 800 litres peuvent être commandées par téléphone au Secrétariat communal au 032/961.12.37 de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00 ou par mail à marlyse.jobin@lesbois.ch. Les vignettes vous seront envoyées en courrier "A" accompagnées d'une facture. Nous vous remercions de votre compréhension.



RAMASSAGE DES CASSONS COMBUSTIBLES, DE LA FERRAILLE ET DES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

La tournée de ramassage des grands cassons, initialement prévue le 8 avril 2020, est supprimée.

* * * * * * * * *

CONSEIL GÉNÉRAL

La prochaine séance du Conseil général agendée au 27 avril prochain est annulée. Une nouvelle date sera fixée dès que possible.

* * * * * * * *

COURSE AUX ŒUFS

La course aux œufs organisée par le SIS Les Bois fixée au 5 avril 2020 est également annulée.

Conseil communal Les Bois